

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 17 mars 2025

**Délibération n° 2025-012
Séance du 11 mars 2025**

Règlement budgétaire et financier
du SIAAP

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5421-1,

Vu le rapport de présentation en date du 27 février 2025, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver le règlement budgétaire et financier du SIAAP,

Après en avoir délibéré

Article unique : Approuve le règlement budgétaire et financier du SIAAP.

Le Président

François-Marie DIDIER

